

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2022

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *FCP Axis Placement Equilibré* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de *1 219 850 DT*, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à *34 801 DT*.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Placement Equilibré pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *BMCE Capital Asset Management*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et,

ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Tunis, le 31 mars 2023
Le Commissaire aux Comptes :
AMC ERNST & YOUNG
Noureddine HAJJI

Bilan arrêté au 31/12/2022
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		993 049	754 601
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	566 794	562 187
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	426 255	192 414
AC2- Placements monétaires et disponibilités		233 811	481 574
a- Placements monétaires		-	234 129
b- Disponibilités		233 811	247 445
AC3- Créances d'exploitation	4.5	5 010	5 357
TOTAL ACTIF		1 231 870	1 241 532
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	7 845	7 813
PA2- Autres créditeurs divers	4.7	4 175	4 289
TOTAL PASSIF		12 020	12 103
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.8	1 141 245	1 182 272
CP2- Sommes Capitalisables		78 605	47 158
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		43 804	16 165
b - Sommes capitalisables de l'exercice		34 801	30 993
ACTIF NET		1 219 850	1 229 430
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 231 870	1 241 532

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2022</u>	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2021</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	39 518	42 229
a. Dividendes		29 154	25 460
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 364	16 769
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	35 619	19 896
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		75 137	62 125
CH1- Charges de gestion des placements	4.9	(29 684)	(27 039)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		45 453	35 086
CH2- Autres charges	4.10	(5 078)	(4 954)
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 375	30 132
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(5 574)	861
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		34 801	30 993
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 574	(861)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		38 929	(4 980)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		6 551	6 161
Frais de négociation de titres		(47)	(135)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		85 808	31 178

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2022</u>	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	85 808	31 178
a- Résultat d'exploitation	40 375	30 132
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	38 929	(4 980)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 551	6 161
d- Frais de négociation de titres	(47)	(135)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(95 388)	93 496
a / Souscriptions	619 468	123 072
Capital (Souscription)	596 263	119 842
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	(775)	51
Régularisation des sommes capitalisables (Souscription)	23 980	3 179
b / Rachats	(714 856)	(29 576)
Capital (Rachat)	(680 345)	(28 680)
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(1 603)	175
Régularisation des sommes capitalisables (Rachat)	(32 908)	(1 071)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(9 580)	124 674
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 229 430	1 104 756
en fin de l'exercice	1 219 850	1 229 430
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	2 306	2 128
en fin de l'exercice	2 142	2 306
VALEUR LIQUIDATIVE	569,491	533,143
TAUX DE RENDEMENT	6,82%	2,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2022

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ initialement dénommé FCP AXIS Tunisie Indice est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF numéro 17-2007 du 11-09-2007.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passant de « FCP AXIS TUNISIE INDICE » à « FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2022 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2022 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne

constituent, au 31/12/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Placement Equilibré figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2022, le fonds FCP Axis Placement Equilibré dispose d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA_6_JANVIER_2024 et BTA_6_AVRIL_2024) pour une valeur totale de 308 003 DT. Cette ligne a été valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVMs, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2022 à 566 794 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Code ISIN	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif
Titres OPCVM			52 165	53 687	4,36% (*)
FCP Axis AAA	TN5LPQ7WPQG8	475	52 165	53 687	4,36%
Actions et droits rattachés			513 940	513 107	41,65%
ASSAD	TN0007140015	1 776	4 986	1 900	0,15%
ASSURANCES MAGHREBIA	TN0007830011	239	13 640	13 394	1,09%
ASSUR MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	282	1 715	1 749	0,14%
ASSUR MAGHREBIA VIE NS 22	TNMSXIDXJE02	564	3 429	3 429	0,28%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	736	23 566	27 212	2,21%
BH	TN0001900604	798	9 399	11 124	0,90%
BIAT	TN0001800457	944	52 021	83 363	6,77%
BNA	TN0003100609	2 919	30 477	25 635	2,08%
BT	TN0002200053	12 450	76 700	64 404	5,23%
CARTHAGE CEMENT	TN0007400013	9 209	16 502	17 313	1,41%
CITY CARS	TN0007550015	690	5 524	7 383	0,60%
DELICE HOLDING	TN0007670011	995	12 931	12 791	1,04%
EUROCYCLES	TN0007570013	513	11 057	13 040	1,06%
MAGASIN GENERAL	TN0007530017	170	3 941	1 863	0,15%
OTH	TN0005700018	2 450	22 538	16 981	1,38%
PGH	TN0007610017	1 300	16 340	11 414	0,93%
SAH	TN0001100254	4 185	38 809	38 012	3,09%
SANIMED	TN0006590012	330	1 175	564	0,05%
SFBT	TN0007630015	3 547	56 356	47 757	3,88%
SIAME	TN0006560015	1 411	5 362	5 368	0,44%
SOTIPAPIER	TNF8FC5GRVG9	2 039	12 215	13 029	1,06%
SOTUVER	TN0001400704	1 820	10 978	15 832	1,29%
SOTUVER NG 2022	TN0002600955	330	1 855	2 584	0,21%
SPDIT	TN0007440019	500	4 311	3 800	0,31%
STB	TN0007270010	4 434	17 431	16 911	1,37%
TELNET	TN0002400505	1 764	15 099	13 486	1,09%
TPR	TN0003900107	2 077	9 779	8 478	0,69%
UBCI	TN0007720014	119	2 831	2 618	0,21%
UIB	TN0006440010	739	15 122	17 590	1,43%
UNIMED	TN0007730013	1 978	17 851	14 083	1,14%
Total			566 105	566 794	46,01%

(*) 4,40% par rapport à l'actif net.

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 est le suivant :

Désignation	Code ISIN	Coût d'acquisition au 31-12-2021	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2022
Titres OPCVM							
FCP AXIS AAA	TN5LPQ7WPQG8	52 165	-	-	-	-	52 165
Total titres OPCVM		52 165	-	-	-	-	52 165
Actions							
ADWYA	TN0007250012	4 462	-	8 026	4 462	3 564	-
ASSAD	TN0007140015	4 986	-	-	-	-	4 986
ASSURANCES MAGHREBIA	TN0007830011	13 640	-	-	-	-	13 640
ASSUR MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	-	1 715	-	-	-	1 715
ASSUR MAGHREBIA VIE NS 22	TNMSXIDXJE02	-	3 429	-	-	-	3 429
ATTIJARI BANK	TN0001600154	26 768	-	3 864	3 202	662	23 566
BH	TN0001900604	9 399	-	-	-	-	9 399
BIAT	TN0001800457	59 515	-	11 193	7 494	3699	52 021
BNA	TN0003100609	35 175	-	3 728	4 698	(970)	30 477
BT	TN0002200053	78 681	-	1 734	1 981	(247)	76 700
CARTHAGE CEMENT	TN0007400013	16 502	-	-	-	-	16 502
CITY CARS	TN0007550015	5 924	-	561	400	161	5 524
DELICE HOLDING	TN0007670011	12 931	-	-	-	-	12 931
EUROCYCLES	TN0007570013	11 072	-	16	15	1	11 057
MAGASIN GENERAL	TN0007530017	3 941	-	-	-	-	3 941
OTH	TN0005700018	22 538	-	-	-	-	22 538
PGH	TN0007610017	16 340	-	-	-	-	16 340
SAH	TN0001100254	38 809	-	-	-	-	38 809
SANIMED	TN0006590012	1 175	-	-	-	-	1 175
SFBT	TN0007630015	56 356	-	-	-	-	56 356
SIAME	TN0006560015	5 362	-	-	-	-	5 362
SOTIPAPIER	TNF8FC5GRVG9	12 215	-	-	-	-	12 215
SOTUVER	TN0001400704	12 841	-	1 863	1 863	-	10 978
SOTUVER NG 2022	TN0002600955	-	1 855	-	-	-	1 855
SPDIT	TN0007440019	4 311	-	-	-	-	4 311
STB	TN0007270010	17 431	-	-	-	-	17 431
TELNET	TN0002400505	15 099	-	-	-	-	15 099
TPR	TN0003900107	9 779	-	-	-	-	9 779
UBCI	TN0007720014	4 853	-	1 962	2 022	(60)	2 831
UIB	TN0006440010	27 808	-	12 380	12 686	(306)	15 122
UNIMED	TN0007730013	17 851	-	-	-	-	17 851
Total Actions et droits rattachés		545 760	6 999	45 327	38 823	6 504	513 940
Total		597 925	6 999	45 327	38 823	6 504	566 105

4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à 426 255 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et emprunts de sociétés. Il se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif
Emprunts d'état			293 058	308 003	25,00%
BTA_6_AVRIL 2024	TN0008000366	140	136 080	141 001	11,44%
BTA_6_JANVIER 2024	TN0008000598	162	156 978	167 002	13,56%
Emprunt National			100 000	100 907	8,19%
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	1 000	100 000	100 907	8,19%
Emprunts des sociétés			16 000	17 345	1,41%
TLSUB2018_7A_17/01	TN0002102085	200	16 000	17 345	1,41%
Total			409 058	426 255	34,60%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2022 est le suivant :

Désignation	Code ISIN	Coût d'acquisition au 31-12-2021	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2022
Emprunts d'Etat		156 978	136 080	-	-	-	293 058
BTA_6_AVRIL 2024	TN0008000366	-	136 080	-	-	-	136 080
BTA_6_JANVIER 2024	TN0008000598	156 978	-	-	-	-	156 978
Emprunt National		-	100 000	-	-	-	100 000
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	-	100 000	-	-	-	100 000
Emprunts des sociétés		26 000	-	10 000	10 000	-	16 000
TLSUB2018_7A_17/01	TN0002102085	20 000	-	4 000	4 000	-	16 000
UIBSUB2015_7.5%_7A	TN0003900362	6 000	-	6 000	6 000	-	-
Total		182 978	236 080	10 000	10 000	-	409 058

4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Revenus des Actions	29 154	25 460
Revenus des BTA	7 868	14 484
Revenus des obligations des sociétés	2 496	2 285
Total	39 518	42 229

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Revenus des pensions livrées	18 016	8 921
Revenus compte courant rémunéré	12 957	9 705
Revenus des BTC	4 646	1 271
Total	35 619	19 896

4.5- Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 5 010 DT au 31-12-2022 contre un solde de 5 357 DT au 31-12-2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Intérêts créditeurs	3 813	3 486
Retenue à la source/BTA	1 197	1 871
Total	5 010	5 357

4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par le fonds au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 7 845 DT au 31-12-2022 contre 7 813 DT au 31-12-2021.

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dépositaire	6 000	6 000
Gestionnaire	1 845	1 813
Total	7 845	7 813

4.7- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 4 175 DT au 31-12-2022 contre 4 289 DT au 31-12-2021.

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Commissaire aux comptes	2 706	3 115
Publications	778	485
Retenue à la source	595	595
CMF	95	93
Total	4 175	4 289

4.8- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève (9 579) DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(41 026)
Variation de la part Revenu	31 447
Variation de l'Actif Net	(9 579)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2022

Montant :	1 182 271
Nombre de titres :	2 306
Nombre de porteurs de parts :	2

Souscriptions réalisées

Montant :	596 263
Nombre de titres émis :	1 163
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant :	680 344
Nombre de titres rachetés :	1 327
Nombre de porteurs de parts sortants :	1

Capital au 31-12-2022

Montant :	1 098 190 *
Nombre de titres :	2 142
Nombre de porteurs de parts :	2

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 098 190
Variation des + ou- values potentielles sur titres	38 929
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	6 551
Régularisation des SND	(2 378)
Frais de négociation de titres	(47)
Capital au 31/12/2022	1 141 245

4.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 29 684 DT en 2022. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Rémunération du Gestionnaire	23 734	21 089
Rémunération du Dépositaire	5 950	5 950
Total	29 684	27 039

4.10- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 5 078 DT en 2022. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Rémunération CAC	3 285	3 285
Redevance CMF	1 330	1 181
Publications	292	292
Services bancaires et assimilés	163	188
Timbre fiscal	8	8
Total	5 078	4 954

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	35,078	26,941	21,014	11,821	14,637
Charges de gestion des placements	-13,858	-11,725	-11,461	-9,135	-14,544
Revenu net des placements	21,220	15,215	9,553	2,686	0,093
Autres charges	-2,371	-2,148	-2,084	-2,003	-0,978
Résultat d'exploitation	18,849	13,067	7,470	0,684	-0,885
Régularisation du résultat d'exploitation	-2,602	0,373	0,255	1,107	0,415
Sommes capitalisables de l'exercice	16,247	13,440	7,725	1,790	-0,469
Variation des + ou - values potentielles sur titres	18,174	-2,160	-11,857	25,370	-59,067
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,058	2,672	14,291	-39,453	69,280
Frais de négociation de titres	-0,022	-0,059	-0,109	-0,868	-2,916
+ ou - values sur titres et frais de négociation	21,211	0,454	2,324	-14,951	7,296
Résultat net de l'exercice	40,060	13,521	9,794	-14,267	6,412
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	21,211	0,454	2,324	-14,951	7,296
Régularisation du résultat non distribuable	-1,110	0,098	-1,062	-15,549	5,724
Sommes non distribuable de l'exercice	20,101	0,552	1,262	-30,500	13,020
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	569,491	533,143	519,152	510,165	538,875

Ratios de gestion des placements	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,24%	2,29%	2,36%	2,64%	2,61%
Autres charges / actif net moyen	0,38%	0,42%	0,43%	0,58%	0,18%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,27%	2,55%	1,54%	0,20%	-0,16%

5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,5% H.T par an calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion de l'exercice 2022 s'élève à 23 734 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,1% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 47 DT TTC au titre de l'exercice 2022.
- Le dépositaire perçoit une commission égale à 0.15% H.T de l'actif net par an (Avec un minimum de 5 000 dinars H.T par an), calculée quotidiennement et payée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT TTC au titre de 2022.

5.3. Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 27 Mars 2023.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.